



Communiqué de presse  
18 mars 2015

## Pollution aux particules fines : le silence qui tue

Depuis dimanche 15 mars, la Normandie subit à nouveau un important épisode de pollution de l'air aux particules fines. En Seine-Maritime et dans l'Eure, le seuil d'information et de recommandation est franchi depuis quatre jours. **Le seuil réglementaire de 50 ug/m3 est, encore une fois, largement dépassé, puisqu'il était aujourd'hui par exemple à Grand-Couronne de plus de 120 à 11h<sup>1</sup>.**

Ces épisodes de pollution extrêmes ont de graves conséquences sur la santé: insuffisances respiratoires, allergies, mais surtout à long terme cancers et maladies vasculaires, **les particules fines étant classées par l'OMS comme cancérigènes certains**. Une étude récente montre ainsi qu'elles sont responsables de plus de 100 décès prématurés par an dans chacune des agglomérations rouennaise et havraise.

**Et pourtant à ce jour, face à cette situation, les autorités sont atones. Aucune mesure d'urgence n'a encore été prise** pour réduire le niveau de pollution et préserver la santé des personnes les plus fragiles. Pourtant, **l'arrêté interdépartemental du 16 janvier 2012**, dans son article 7, **autorise le Préfet à prendre toute une série de mesures** concrètes, et notamment les **seules mesures réellement efficaces à court terme que sont les restrictions de circulation**, comme il avait fini par le faire lors de l'épisode intense de pollution atmosphérique l'an dernier – pour la première fois!

Il est incroyable, alors que les graves problèmes de santé publique provoqués par cette pollution sont connus de tous, que **l'on puisse encore assister à quatre journées consécutives de dépassement des seuils, sans que rien de concret ne soit entrepris dans notre région.**

Les **élus écologistes de la Région déplorent que les mesures suivantes ne soient pas systématiquement mises en œuvre** au plus vite dès le début des épisodes de pollution :

- la **mise en place de la circulation alternée**,
- des **limitations de la vitesse obligatoires** sur les principaux axes routiers,
- la mise en place d'itinéraires alternatifs pour **fermer l'accès aux cœurs d'agglomérations aux poids-lourds de transit**,
- ainsi que la **gratuité temporaire des transports collectifs urbains dans les principales agglomérations touchées** (notamment celles de Rouen et du Havre).

Enfin, à plus long terme, il est temps d'assumer une réelle action écologiste qui met en œuvre des solutions concrètes, avec le remplacement progressif **des véhicules diesel, le développement du fret ferroviaire et fluvial, la taxation des grands axes routiers** pour les transports de marchandises, la mise en œuvre d'une « pollu-taxe » pour fiscaliser les nuisances environnementales, **le développement des transports collectifs**, des modes actifs de déplacement (marche, vélo), et des parkings-relais, les **aides à l'amélioration de l'habitat** et des dispositifs de chauffage, la **limitation des épandages de pesticides et d'engrais chimiques**, ainsi que l'amélioration des dispositifs de dépoussiérage industriels, formant un ensemble de mesures complémentaires permettant de s'attaquer efficacement aux racines de cette pollution.

**Pour le groupe des élu-e-s Europe Ecologie – Les Verts de Haute-Normandie**

**David Cormand**

*Président du groupe Europe Ecologie – Les Verts de la Région Haute-Normandie*

<sup>1</sup> Source: Air Normand, sur <http://www.air-com.asso.fr/Donnees/Mesures-Stations-et-Polluants?reseau=ROUEN>